

DOC. PARLEMENTAIRE No 29a

Le commandant de St. Jean

Monsieur,

Obligés de livrer le Fort Chambly et faits prisonniers de guerre, je suis dans la nécessité de vous demander la permission pour cinq bateaux de passer et repasser devant vos forts, afin de transporter femmes, enfants et bagage au camp du général Montgomery. Si cette permission ne peut être accordée, nous allons perdre tout notre bagage et il nous faudra abandonner nos femmes et nos enfants, parce que nous allons être immédiatement déportés dans la Nouvelle-Angleterre. J'ai donné ma parole d'honneur que notre tambour-major reviendra aussitôt que possible.

Je suis, monsieur, votre humble serviteur

J. Stopford, major

Au

Major Preston
Commandant à
St. Jean

Première lettre

Camp devant St. Jean
1er novembre

Monsieur

Mû par le désir d'éviter l'effusion du sang de mes concitoyens, je permets à un prisonnier de guerre fait il y a quelques jours au cours d'un engagement avec le gouverneur Carleton, à Longueuil de se rendre au fort. De lui vous apprendrez combien sont précaires vos chances d'être secouru. Nos déserteurs nous ont fait part de l'état lamentable de vos provisions et nous ont appris que vous détruisez votre artillerie, vos magasins, vos outils, etc.

Laissez-moi vous engager, monsieur, à épargner la vie d'une brave garnison qui a droit à tous les ménagements compatibles avec mes devoirs vis-à-vis du public. Si vous continuez à détruire les magasins et à vous obstiner à soutenir une défense qui ne peut avoir de résultat, je vais réunir les Canadiens et je refuse d'avance d'accepter la responsabilité des pénibles conséquences qui pourraient s'en suivre.

Je suis, monsieur, avec haute considération,

Votre très obéissant serviteur

Richard Montgomery

Brigadier général
Armée continentale

Au

Major Preston, 26ième Régiment
ou officier commandant
à Saint-Jean